

(N° 44.)

## SENAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1866-1867.

### Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1867.

(Voir le N° 77, session 1865-1866, et les N° 29 et 41, session 1866-1867  
de la Chambre des Représentants.)

**LEOPOLD II, ROI DES BELGES,**

*A tous présents et à venir, Salut.*

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

#### ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1867, à la somme de quinze millions quatre cent septante-trois mille sept cent soixante-huit francs (15,473,768 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 14 décembre 1866.

*Le Président de la Chambre  
des Représentants,*  
(Signé) E. VANDENPEEREBOOM.

*Les Secrétaires,*  
(Signé) L. THIENPONT,  
VANHUNBÉECK.

## Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1867.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>				
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>				
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000 »	»	} 355,600 »
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service . . . . .	271,100 »	»	
3	Matériel . . . . .	50,000 »	»	
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques . . . . .	6,000 »	»	
5	Frais de route et de séjour . . . . .	7,500 »	»	
<b>CHAPITRE II.</b>				
<b>ORDRE JUDICIAIRE.</b>				
6	<i>Cour de cassation.</i> Personnel . . . . .	267,400 »	»	} 3,556,520 »
7	— Matériel . . . . .	5,250 »	»	
8	<i>Cours d'appel.</i> Personnel . . . . .	758,050 »	»	
9	— Matériel . . . . .	27,500 »	»	
10	Tribunaux de première instance et de commerce . . . . .	1,560,920 »	1,900 »	
11	Justices de paix et tribunaux de police . . . . .	913,500 »	2,000 »	
<b>CHAPITRE III.</b>				
<b>JUSTICE MILITAIRE.</b>				
12	<i>Cour militaire.</i> Personnel . . . . .	20,500 »	4,235 »	} 72,775 »
13	— Matériel . . . . .	2,000 »	»	
14	Auditeurs militaires et prévôts . . . . .	42,500 »	»	
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière . . . . .	3,540 »	»	
<b>CHAPITRE IV.</b>				
<b>FRAIS DE JUSTICE.</b>				
16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police . . . . .	700,000 »	»	} 724,608 »
17	Traitement des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellulaires . . . . .	11,800 »	12,808 »	
<b>CHAPITRE V.</b>				
<b>PALAIS DE JUSTICE.</b>				
18	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix . . . . .	35,000 »	60,000 »	95,000 »

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanents.	extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE VI.</b>				
PUBLICATIONS OFFICIELLES.				
19	Impression du <i>Recueil des lois, du Moniteur et des Annales parlementaires.</i> . . . . .	220,000 »	»	
20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i> . . . . .	3,000 »	»	
21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation . . . . .	25,500 »	»	262,500 »
22	Traitement d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois, nommés par le Gouvernement . . . . .	14,000 »	»	
<b>CHAPITRE VII.</b>				
PENSIONS ET SECOURS.				
23	Pensions civiles . . . . .	10,000 »	»	
24	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse . . . . .	11,800 »	»	
25	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus . . . . .	1,700 »	»	26,500 »
26	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci-dessus . . . . .	3,000 »	»	
<b>CHAPITRE VIII.</b>				
CULTES				
27	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège . . . . .	518,200 »	»	
28	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège. . . . .	62,011 »	»	
29	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 7,716 francs pour revenus de cures. . . . .	4,250,000 »	»	
30	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo. . . . .	469,000 »	256,000 »	

ARTICLÉS.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanents.	extraordinaires et temporaires.	
31	Culte protestant et anglican ( <i>Personnel</i> ) . . . . .	65,956	»	5,483,667
32	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	15,000	»	
33	Culte israélite ( <i>Personnel</i> ) . . . . .	11,220	»	
34	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues. . . . .	300	»	
35	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite . . . . .	»	20,000	
36	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre). . . . .	8,000	»	
37	Secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses. . . . .	50,000	»	
<b>CHAPITRE IX.</b>				
<b>ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.</b>				
38	Frais d'entretien et de transport d'indigents dont le domicile de secours est inconnu ou qui sont étrangers au pays . . . . .	160,000	»	660,000
39	Subsides : 1 <sup>o</sup> à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés ; 2 <sup>o</sup> aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents; dans le cas de l'art. 131, n <sup>o</sup> 17, de la loi communale; 3 <sup>o</sup> aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4 <sup>o</sup> pour secours aux victimes de l'ophtalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre . . . . .	166,000	»	
40	Frais de route et de séjour des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance; — des médecins chargés de rechercher et de traiter les indigents atteints de maladies d'yeux, suite de l'ophtalmie militaire; — des membres et secrétaires de la commission permanente et de surveillance générale des établissements pour aliénés, ainsi que des comités d'inspection des établissements d'aliénés. — Traitement du secrétaire de la commission permanente d'inspection; traitement du secrétaire de la commission d'inspection de l'établissement de Gheel, ainsi que de l'employé adjoint à ce secrétaire. . . . .	12,000	»	
41	Impressions et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers . . . . .	2,000	»	
42	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces . . . . .	100,000	»	
43	Subsides pour le patronage des condamnés libérés.	20,000	»	
44	Écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans . . . . .	200,000	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanen- tes.	extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE X.</b>				
<b>PRISONS.</b>				
<i>Section 1<sup>re</sup>. — Service économique.</i>				
45	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons . . . . .	1,300,000 »	»	
46	Gratifications aux détenus . . . . .	34,000 »	»	
47	Frais d'habillement des gardiens. . . . .	50,000 »	»	
48	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés . . . . .	11,000 »	»	
49	Traitement des fonctionnaires et employés . . . . .	712,000 »	»	
50	Frais d'impression et de bureau. . . . .	10,000 »	»	
51	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments . . . . .	155,000 »	»	
52	Maison de sûreté cellulaire à Mons. — Achèvement des travaux de construction . . . . .	»	30,000 »	
53	Maison d'arrêt cellulaire à Louvain. — Continuation des travaux de construction . . . . .	»	200,000 »	
54	Maison de sûreté cellulaire d'Arlon. — Continuation des travaux de construction. . . . .	»	110,000 »	
55	Maison d'arrêt cellulaire à Huy. — Continuation des travaux de construction . . . . .	»	100,000 »	4,190,000 •
56	Maison centrale de Gand . . . . .	»	12,000 »	
57	Maison de sûreté cellulaire d'Anvers. — Agrandissement . . . . .	»	200,000 »	
58	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions.	»	26,000 »	
<i>Section 2. — Service des travaux.</i>				
59	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication. . . . .	1,000,000 »	»	
60	Gratifications aux détenus . . . . .	150,000 »	»	
61	Frais d'impression et de bureau . . . . .	5,000 »	5,000 »	
62	Traitements et tantièmes des fonctionnaires et employés . . . . .	100,000 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
	<b>CHAPITRE XI.</b>			
	<b>FRAIS DE POLICE.</b>			
63	Mesures de sûreté publique . . . . .	80,000 »	»	80,000 »
	<b>CHAPITRE XII.</b>			
64	Dépenses imprévues non libellées au Budget. . .	5,000 »	1,800 »	6,800 »
	<b>TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE .</b>	<b>14,432,027 »</b>	<b>1,041,741 »</b>	<b>15,473,768 »</b>